

Concession pour Télétext Suisse SA (Concession Télétext)

Modification du 30 octobre 2002

Le Conseil fédéral suisse

arrête:

I

La concession Télétext du 17 novembre 1993¹ est modifiée comme suit:

Titre

Concession pour Télétext Suisse AG

(Concession Swiss TXT)

Préambule

Le Conseil fédéral suisse,

vu la loi fédérale du 21 juin 1991 sur la radio et la télévision (LRTV)²,
vu l'ordonnance du 16 mars 1992 sur la radio et la télévision³,

octroie à Télétext Suisse SA, Zentralstrasse 60, 2501 Bienne, la concession suivante:

Remplacement d'une expression

L'expression «la SSR» est remplacée dans tous les articles par «SRG SSR».

Art. 1, al. 1

¹ Télétext Suisse SA est autorisée à diffuser un service national de télétexte, conformément aux dispositions de la LRTV et à celles de l'ORTV.

Art. 3, al. 2

² La diffusion ne peut être interrompue qu'avec l'autorisation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (département).

¹ FF 1993 IV 410, 1998 114

² RS 784.40

³ Aujourd'hui l'ordonnance du 6 octobre 1997 sur la radio et la télévision (ORTV);
RS 784.401

Art. 6, al. 2

Abrogé

Art. 14, al. 1^{bis} et 2

^{1bis} La durée de validité de la concession est prolongée jusqu'au 31 décembre 2008.
La modification des dispositions légales est réservée.

² *Abrogé*

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

30 octobre 2002

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Kaspar Villiger

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

Concession pour Télétex Suisse SA (Concession Télétex)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.01.2003
Date	
Data	
Seite	39-40
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 890

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.